Agrégation n°: P305034 - **ANNEXE AU JOURNAL** Dimanche
BULLETIN OFFICIEL

Bistum Lüttich
Diocèse de Liège

ÉGLISE de LIÈGE

101ème année • n°3 • Mai-Juin • Mai-Juni 2023

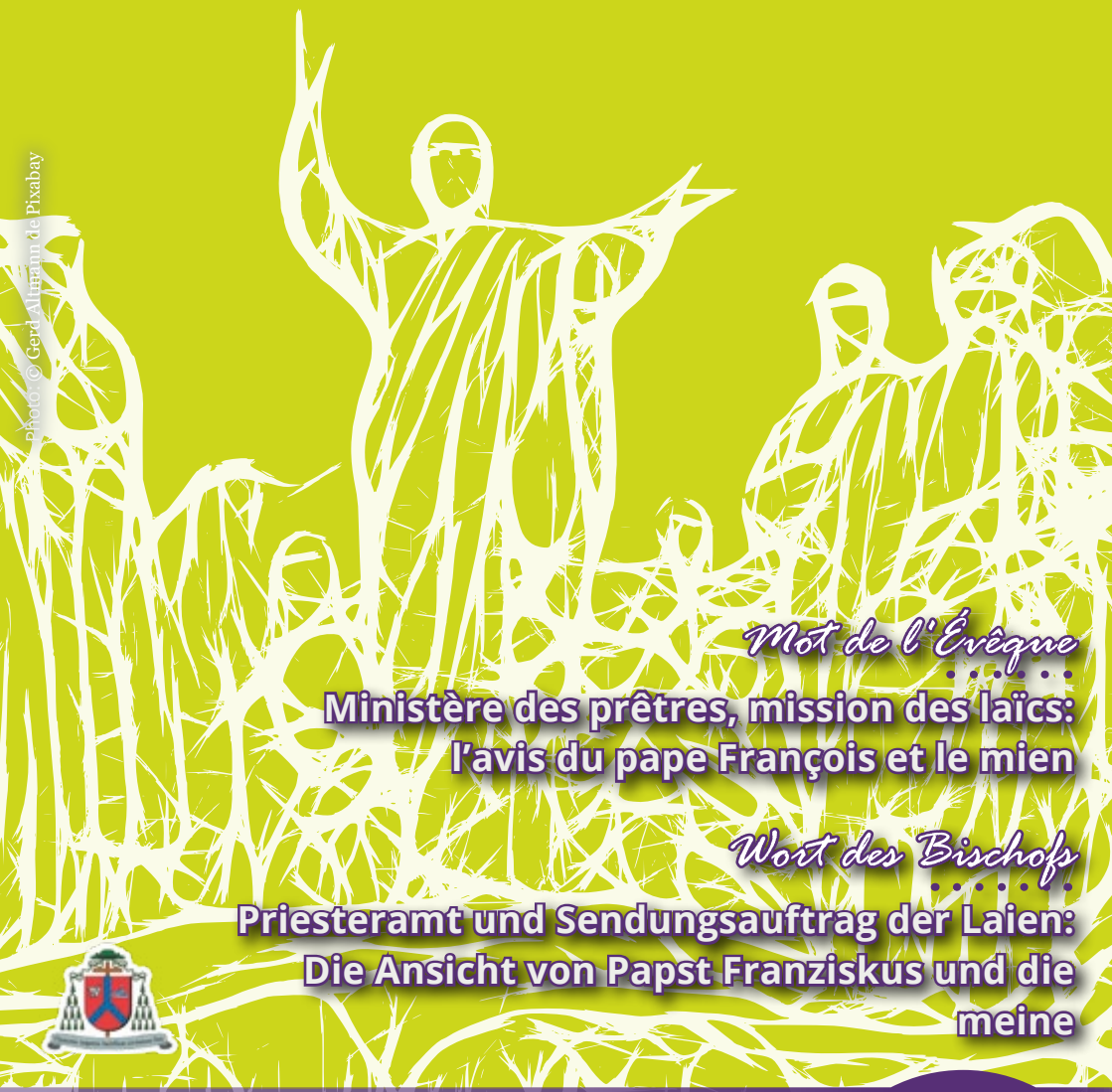


Photo © Gerd Altmann de Pixabay

Mot de l'Évêque

Ministère des prêtres, mission des laïcs: l'avis du pape François et le mien

Wort des Bischofs

Priesteramt und Sendungsauftrag der Laien: Die Ansicht von Papst Franziskus und die meine

Ministère des prêtres, mission des laïcs: l'avis du pape François et le mien

Chers Frères et Sœurs,



Le document «*Rendons l'Église au peuple de Dieu! Pour en finir avec le cléricalisme*», diffusé le 14 février 2023, a soulevé beaucoup de vagues dans notre diocèse[1]. Il jette le discrédit sur le ministère des prêtres. Je l'ai souligné dans un communiqué[2] du 17 février 2023, intitulé «*Supprimer l'ordination des prêtres dans l'Église catholique?*» J'y relève que les auteurs du document affirment: «Nous remettons en cause l'ordination elle-même», y compris donc celles des diacres et des évêques (p. 36). Ils ajoutent: «Pour supprimer le cléricalisme, il faut supprimer le clergé» (p. 47). Des mots aussi radicaux discréditent l'ensemble du propos des auteurs, qui partait d'un bon questionnement, mais qui s'est aventuré dans une dénégation du partenaire, le ministre ordonné, avec qui entamer un dialogue.

On pourrait croire que le pape François a pris connaissance du document liégeois, puisqu'il a apporté sa réponse au débat, lors de l'audience générale qu'il a accordée le 15 mars 2023. Voici ce qu'il y dit[3]: «*La vocation, c'est un appel qui concerne aussi bien ceux qui ont reçu le sacrement de l'Ordre et les personnes consacrées, que chaque fidèle laïc, homme ou femme, c'est un appel à tous*». Toi, le trésor que tu as reçu avec ta vocation chrétienne, tu dois le donner: c'est la dynamique de la vocation, c'est la dynamique de la vie. C'est un appel qui permet d'accomplir sa propre tâche apostolique de manière active et créative, au sein d'une Église où il y a diversité de ministères, mais unité de mission.

[1]Disponible sur le site: http://www.belgicatho.be/archive/2023/02/15/ils-veulent-supprimer-le-sacerdoce-et-la-pretrise-emoi-dans-l-eglise-de-li.html

[2]Disponible sur le site: https://www.evechedeliege.be/article/reaction-de-mgr-delville-sur-la-publication-de-la-brochure-rendons-leglise-au-peuple-de-dieu-pour-en-finir-avec-le-clericalisme-17-02-2023/

[3]Disponible sur le site: https://www.vatican.va/content/francesco/fr/audiences/2023/documents/20230315-udienza-generale.html

"Le Christ a confié aux apôtres et à leurs successeurs la charge d'enseigner, de sanctifier et de gouverner en son nom et par son autorité. Mais aussi les laïcs, rendus participants de la charge sacerdotale, prophétique et royale du Christ, assument leur part dans ce qui est la mission du Peuple de Dieu tout entier, dans l'Église et dans le monde (CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, *Apostolicam actuositatem*, 2)".

«*Dans le cadre de l'unité de la mission, la diversité des charismes et des ministères ne doit pas donner lieu, au sein du corps ecclésial, à des catégories privilégiées*: il ne s'agit pas d'une promotion, et lorsque tu conçois la vie chrétienne comme une promotion, que celui qui est au sommet commande les autres parce qu'il a réussi à se hisser plus haut, ce n'est pas le christianisme. C'est du paganisme pur. La vocation chrétienne n'est pas une promotion pour se hisser plus haut, non! C'est autre chose. Et c'est une chose importante car, même si "certains, par la volonté du Christ, sont établis dans une position peut-être plus importante, docteurs, dispensateurs des mystères et pasteurs pour le bien des autres, cependant, quant à la dignité et à l'activité commune à tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ, il règne entre tous une véritable égalité" (CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, *Lumen Gentium*, 32)».

«Qui a le plus de dignité dans l'Église: l'évêque, le prêtre? Non... nous sommes tous des chrétiens au service des autres. Qui est le plus important dans l'Église: la religieuse ou le simple baptisé, l'enfant, l'évêque? *Tous sont égaux, nous sommes égaux, et quand l'une des parties se croit plus importante que les autres et se met un peu le nez en l'air, elle se trompe*. Ce n'est pas la vocation de Jésus. La vocation que Jésus donne à tous – mais surtout à ceux qui semblent occuper des positions plus élevées – est le service, le service des autres, dans l'humilité. Si tu vois une personne qui dans l'Église a une vocation plus haute et que tu la vois être vaniteuse, tu diras: "le pauvre"; prie pour elle parce qu'elle n'a pas compris ce qu'est la vocation de Dieu. La vocation de Dieu est l'adoration du Père, l'amour pour la communauté et le service. C'est cela être apôtre, c'est cela le témoignage des apôtres».

«La question de l'égalité en dignité nous invite à repenser de nombreux aspects de nos relations, qui sont décisifs pour l'évangélisation. *Par exemple, sommes-nous conscients que par nos paroles nous pouvons porter atteinte à la dignité des personnes, détruisant ainsi les relations au sein de l'Église?* Alors que nous essayons de dialoguer avec le monde, savons-nous aussi dialoguer entre nous, croyants? Ou bien est-ce que dans la paroisse, l'un va contre l'autre, l'un fait des commérages sur l'autre pour se hisser plus haut? Savons-nous écouter pour com-

prendre les raisons de l'autre, ou nous imposons-nous, peut-être même avec des paroles doucereuses? *Écouter, s'humilier, être au service des autres: c'est cela servir, c'est cela être chrétien, c'est cela être apôtre*».

C'est moi qui souligne différentes phrases par des italiques. Il me semble en effet primordial en ce temps pascal de reconnaître à chacun la dignité de sa mission et de promouvoir celle des laïcs comme celle des prêtres, des diacres et des consacrés. La journée des vocations, en ce 4e dimanche de Pâques, 30 avril, nous a fourni l'occasion de valoriser cet appel particulier que Dieu adresse à certains d'entre nous. Si l'appel de Dieu à un ministère spécifique n'est pas relayé par des laïcs, il sera très difficile à un jeune de s'engager et de répondre positivement à cette vocation. Si la mission des laïcs n'est pas soutenue par des prêtres et des consacrés, elle sera paralysée et déviée de ses fins.

Donc soutenons-nous les uns les autres dans nos missions et nos ministères, au service du peuple de Dieu!

† Jean-Pierre Delville,
votre évêque

Priesteramt und Sendungsauftrag der Laien: Die Ansicht von Papst Franziskus und die meine

Liebe Brüder und Schwestern,

Das französischsprachige Dokument "*Geben wir die Kirche dem Volk Gottes zurück! Schluss mit dem Klerikalismus*" («*Rendons l'Église au peuple de Dieu! Pour en finir avec le cléricalisme*»), das am 14. Februar 2023 veröffentlicht wurde, hat in unserer Diözese hohe Wellen geschlagen[1]. Es bringt den Dienst der Priester



[1]Verfügbar auf der Internetseite: http://www.belgicatho.be/archive/2023/02/15/ils-veulent-supprimer-le-sacerdoce-et-la-pretrise-emoi-dans-l-eglise-de-li.html

in Misskredit. Ich habe dies am 17. Februar in einer Stellungnahme mit dem Titel «*Supprimer l'ordination des prêtres dans l'Église catholique?*» (Abschaffung der Priesterweihe in der katholischen Kirche?) am 17. Februar 2023 hervorgehoben[2]. Ich habe festgestellt, dass die Autoren des Dokuments sagen: "*Wir stellen die Weihe an sich in Frage*", also auch die von Diakonen und Bischöfen (S. 36). Sie fügen hinzu: "*Um den Klerikalismus zu beseitigen, muss man den Klerus abschaffen*" (S. 47). Solche radikalen Worte diskreditieren die gesamte Aussage der Autoren, die von einer guten Fragestellung ausgingen, sich aber in eine Verleugnung des Partners, nämlich des geweihten Amtsträgers, mit dem man in einen Dialog treten wollte, hineinsteigerten.

Man könnte meinen, dass Papst Franziskus das Lütticher Dokument zur Kenntnis genommen hat, da er bei seiner Generalaudienz am 15. März 2023 seine Antwort auf diese Debatte wie folgt gab[3]: „*Die Berufung ist ein Aufruf, der sowohl diejenigen betrifft, die das Sakrament der Weihe empfangen haben und die Personen des geweihten Lebens, als auch jeden gläubigen Laien, ob Mann oder Frau. Es ist ein Aufruf an alle!* Du, der du den Schatz mit deiner christlichen Berufung erhalten hast, musst ihn weitergeben: Das ist die Dynamik der Berufung, das ist die Dynamik des Lebens. Es ist ein Ruf, der es ermöglicht, die eigene apostolische Aufgabe in einer Kirche, in der "*es eine Vielfalt von Ämtern, aber eine Einheit der Sendung gibt*", aktiv und kreativ zu erfüllen. „*Den Aposteln und ihren Nachfolgern wurde von Christus das Amt übertragen, in seinem Namen und in seiner Vollmacht zu lehren, zu heiligen und zu leiten*. Die Laien hingegen, die auch am priesterlichen, prophetischen und königlichen Amt Christi teilhaben, verwirklichen in Kirche und Welt ihren eigenen Anteil an der Sendung des gesamten Volkes Gottes (II. Oekumenisches Vatikanisches Konzil, *Apostolicam actuositatem*, 2)".

„I*m Rahmen der Einheit der Mission darf die Vielfalt der Charismen und Ämter nicht zu privilegierten Kategorien innerhalb des kirchlichen Körpers führen* : Es handelt sich nicht um eine Beförderung, und wenn du das christliche Leben als eine Beförderung begreifst, dass derjenige, der an der Spitze steht, über die anderen gebietet, weil er es geschafft hat, sich höher zu stellen, dann ist das kein Christentum. Das ist reines Heidentum. Die christliche Berufung ist keine Art Beförderung, um höhergestellt zu sein! Sie entspricht etwas anderem. Und das ist wichtig, denn *wenn auch einige nach Gottes Willen als Lehrer, Ausspender der Geheimnisse und Hirten für die anderen bestellt sind, so waltet doch unter allen eine wahre Gleichheit in der allen Gläu-*

[2]Verfügbar auf der Internetseite: https://www.evechedeliege.be/article/reaction-de-mgr-delville-sur-la-publication-de-la-brochure-rendons-leglise-au-peuple-de-dieu-pour-en-finir-avec-le-clericalisme-17-02-2023/

[3]Verfügbar auf der Internetseite: https://www.vatican.va/content/francesco/fr/audiences/2023/documents/20230315-udienza-generale.html

bigen gemeinsamen Würde und Tätigkeit zum Aufbau des Leibes Christi" (VATIKANISCHES ÖKUMENISCHES KONZIL, *Lumen Gentium*, 32)".

„Wer hat die größte Würde in der Kirche: der Bischof, der Priester? Nein ... wir sind alle Christen, die anderen dienen. Wer hat die größte Bedeutung in der Kirche: die Ordensschwester oder der einfache Getaufte, das Kind, der Bischof? *Alle sind gleich, wir sind gleich, und wenn eine Partei meint, sie sei wichtiger als die anderen, und sich ein wenig in den Vordergrund drängt, dann irrt sie sich*. Das ist nicht die Berufung Jesu. Die Berufung, die Jesus allen gibt - aber besonders denen, die scheinbar höhere Positionen innehaben - ist der Dienst, der Dienst an anderen, in Demut. Wenn du eine Person in der Kirche siehst, die eine höhere Berufung hat, und du siehst, dass sie eitel ist, wirst du sagen: "Der Arme", und für sie beten, weil sie nicht verstanden hat, was die Berufung Gottes ist. Die Berufung Gottes ist die Anbetung des Vaters, die Liebe zur Gemeinschaft und der Dienst. Das heißt Apostel sein, das ist das Zeugnis der Apostel".

"Die Frage der gleichen Würde fordert uns auf, viele Aspekte unserer Beziehungen zu überdenken, die für die Evangelisierung von entscheidender Bedeutung sind. *Sind wir uns zum Beispiel bewusst, dass wir mit unseren Worten die Würde von Menschen verletzen und damit die Beziehungen innerhalb der Kirche zerstören können*? Wenn wir versuchen, mit der Welt in Dialog zu treten, sind wir dann auch in der Lage, unter uns Gläubigen in Dialog zu treten? Oder ist es in der Gemeinde so, dass einer gegen den anderen vorgeht, dass einer über den anderen tratscht, um sich selbst zu erhöhen? Können wir zuhören, um die Gründe des anderen zu verstehen, oder setzen wir uns selbst durch, vielleicht sogar mit süßlichen Worten? *Zuhören, sich erniedrigen, anderen dienen: Das ist Dienen, das ist Christsein, das ist Apostelsein*".

Ich habe hier verschiedene Sätze durch Kursivschrift hervorgehoben. In der Tat scheint es mir in dieser Osterzeit von größter Wichtigkeit zu sein, jedem die Würde seiner Mission zuzugestehen und die der Laien wie auch die der Priester, Diakone und Geweihten zu fördern. Der Tag der Berufungen am vierten Sonntag der Osterzeit, dem 30. April, bot uns die Gelegenheit, diesen besonderen Ruf, den Gott an einige von uns richtet, zu würdigen. Wenn Gottes Ruf zu einem bestimmten Dienst nicht von Laien weitergetragen wird, wird es für einen jungen Menschen sehr schwierig sein, sich zu engagieren und positiv auf diese Berufung zu reagieren. Wenn die Sendung der Laien nicht von Priestern und Geweihten unterstützt wird, wird sie gelähmt und von ihrem Zweck abgelenkt werden.

Unterstützen wir uns also gegenseitig in unseren Missionen und Ämtern, um dem Volk Gottes zu dienen!

† Jean-Pierre Delville,
Ihr Bischof

Mai 2023

1er	Banneux, 10h30	Ouverture de la saison de pèlerinage (messe internationale)
2	Brialmont, 9h30	Conseil presbytéral
7	Église de Walhorn, Lontzen, 10h30	Confirmations
	Cathédrale, 17h30	60 ans des parrainages mondiaux- Père Dominique Pire
9	Liège, 10h	Commission Ministère et Vie des Prêtres
11	Malines, 11h30	Conférence épiscopale
	Huy, 17h30	Célébration-Rassemblement des jeunes- JMJ
12	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
13	Weywertz, 15h	Confirmations
14	Malines, 14h30	750ème procession Hanswijk
15	Liège, 19h	100 ans du journal *Église de Liège*
16	Banneux, 13h	Journée des visiteurs de malades
17	Maison Diocésaine, 16h	Rencontre des Maîtres de Religion du Fondamental officiel
18-22	Rome	WE Sant'Egidio
23	Liège, 10h	ASBL Amis de l'orgue de la cathédrale
	Bruxelles, 14h	AG Caritas francophone
24	Val Dieu, 11h	AG de l'ASBL de Val-Dieu
25	Liège, 10h30	Rencontre des évêques francophones
	Malonne, 18h	Bénédiction des locaux de l'Association des écoles lasalliennes
26	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
27	UP des Douze, 15h30	Confirmations
28	Cathédrale, 10h	Célébration de la Pentecôte et confirmations d'adultes
	Liège, 17h	Visite des écoles de la Paix de Sant'Egidio
29	Bechtheim (Allemagne)	Millénaire de la Basilique

Juin 2023

1er	Liège, 9h-16h	Journée de formation CIPL pour les personnes investies dans la pastorale liturgique
	Liège, 17h	Fondation Saint-Lambert
2	Bruxelles, 12h	Intervention à l'Association des Liégeois travaillant à Bruxelles (ALTB)

Juin 2023

3	Moha, 16h	Confirmations
4	Beaufays, 11 h	900 ans de l'abbaye
5	Bruxelles, 14h30	Commission Diaconie
	Liège, 10h30	OA ASBL Évêché
6	Liège, 9 h	Rencontre prêtres accueillis dans le diocèse
7	Chant d'Oiseau, Bruxelles, 20 h	Éméritat professeur Jean-Marie Auwers
8	Malines, 11h30	Conférence épiscopale
	St. Martin, 19h	Célébration – Fête-Dieu et procession
9	Liège, 9h30	Conseil épiscopal
10	Aix-la-Chapelle	Participation au Heiligtumsfahrt
	Église du St Sacrement, 18h	Messe Fête-Dieu
12	Bruxelles, 18h30	AG Justice et Paix
15	Bruxelles, 10h	AG Caritas international
17	Namur, 9h30	AG CIL (Conseil interdiocésain des laïcs)
18	Rocourt, Mission italienne, 11h30	Confirmations
20	Résidence, 12h	Table d'hôtes
22-23	Brialmont, 9h30	Session du Conseil épiscopal
25	Stavelot, 10h30	Confirmations
27	Banneux, 10h	Rencontre avec les prêtres visiteurs
29	Malines, 11h30	Conférence épiscopale
30	Séminaire, 18h	KT Fête

I. Changement dans l'équipe du service Fabriques d'Eglise

A partir du 1er avril, et ce n'est pas un poisson, notre collègue Florence PAULY quittera notre service, où elle se consacrait deux jours par semaine, pour s'investir davantage auprès de son autre employeur. Nous la remercions pour la qualité de son travail et pour sa bonne humeur, deux quali-

tés qui la rendaient si précieuse pour nous tous. Nous lui souhaitons un bon épanouissent dans son nouveau défi professionnel.

A son départ correspond l'arrivée de Paul BIQUET, bien connu dans le diocèse pour son engagement dans diverses organisations. Son expérience et ses connaissances comptables nous seront bien utiles. Bienvenue à Paul!

II. De la difficulté de recruter de nouveaux fabriciens... Quelques idées pour réussir la transition.

Bon nombre de conseils de fabriques éprouvent des difficultés à renouveler leur composition et certains en viennent à désespérer de trouver des remplaçants. Quelques fabriques ont même des conseils devenus incomplets suite à des départs sans relève. L'âge moyen est souvent assez élevé et les matières traitées apparaissent de plus en plus complexes. Fréquemment ces fabriques viennent demander conseil à notre service pour les aider à se renouveler. Malheureusement, nous n'avons pas de solution toute faite ni une « réserve » de fabriciens à disposition.

Mais nous pouvons ici résumer quelques pistes pour leur permettre de trouver ces « perles rares » qui pourront assurer la relève des bénévoles dévoués que sont tous nos fabriciens.

Premier conseil, soyons ouverts et ne nous figeons pas sur les anciennes pratiques qui consistaient à ne chercher qu'auprès des paroissiens, des pratiquants réguliers, de personnes de la même tranche d'âge que les conseillers en place... Allons trouver des profils comme des personnes approchant la pension ou venant de l'atteindre, des jeunes impliqués dans la vie du village ou du quartier, des passionnés du patrimoine et de l'histoire locale. Mixons les générations et les genres...

Autre piste: activons la solidarité et la collaboration avec d'autres fabriques voisines de la commune: on peut être fabricien et marguillier de plusieurs fabriques! Travaillons avec les fabriques voisines de la même commune en coordination, en «plate-forme», en regroupement, voire même étudions la pertinence d'une fusion officielle de plusieurs fabriques... Le curé, membre de droit du conseil, doit œuvrer à la recherche de bonnes volontés.

Il y a aussi des profils de personnes dont la profession ou l'expérience seront très utiles, des juristes, avocats, notaires, comptables, architectes, employés de banque, cadres ou dirigeants d'entreprises...

A certains endroits, des moyens de communication plus larges ont été activés: annonce dans le journal paroissial, dans un toutes-boîtes voire même le bulletin communal d'information...

Les bénévoles sont souvent impliqués dans plusieurs associations ou missions. Donc, pour ne pas trop vous surcharger, il faut aussi pouvoir bien déterminer le «qui fait quoi» avec une liste des tâches et des responsables pour ce qui pourrait être soit de la gestion du temporel (temporel qui est la mission des fabriciens), soit de la pastorale, qui est de la responsabilité du curé et de son équipe pastorale.

Et pour que les tâches ne vous semblent pas insurmontables, veillez à vous faciliter la tâche dans les matières plus complexes: il ne faut pas hésiter à demander à la commune de l'aide pour les marchés publics, à utiliser un logiciel comptable qui facilite le travail tant qu'on possède un minimum de réflexes informatiques, à travailler avec l'informatique bancaire, à suivre les recommandations de simplification budgétaire et comptable proposées par l'évêché, à consulter le site du diocèse pour toute la documentation qui s'y trouve, à sous-traiter à des professionnels la gestion de la comptabilité ou de la gestion des biens immobiliers et à prendre contact avec notre service pour tout conseil souhaité!

III. Modification Budgétaire (MB) 2023 - Rappel des principes

Le budget initial est préparé et approuvé de nombreux mois avant même le début de l'exercice concerné. Des événements imprévus et la réalité des opérations (pensons aux augmentations des coûts énergétiques ou des assurances, par exemples) font qu'il est souvent nécessaire d'adapter le budget initial par une ou plusieurs modification(s) budgétaire(s) en cours d'exercice.

N'oublions pas qu'il est obligatoire d'avoir un budget (ou une modification budgétaire) approuvé(e) par la commune pour engager des dépenses. Il est interdit par exemple d'attribuer des travaux sans que les crédits pré-

vus n'aient été approuvés au budget.

Par contre, il n'est pas nécessaire de multiplier les modifications budgétaires pour toute adaptation. Il y a une tolérance appelée «**ajustement interne**» qui permet de ne pas procéder à une modification budgétaire au cas où les changements sont mineurs et restent dans l'enveloppe du total d'un chapitre des dépenses, surtout si des augmentations sont compensées par des diminutions du même montant.

Lors de l'approbation du compte de l'année antérieure (2022), il serait tentant de vouloir **utiliser un éventuel «boni»**, le résultat réel du compte, en l'intégrant en MB dans l'exercice en cours (2023). Cette pratique **n'est pas conforme** aux règles comptables fabriciennes, bien qu'elle puisse être acceptée exceptionnellement. **Le boni comptable 2022 sera en principe intégré dans le calcul du tableau de tête (pour déterminer l'article de recette R20) dans l'année budgétaire 2024.**

Suivant les circulaires de la Région Wallonne applicables aux établissements publics de la commune, **la date ultime de dépôt** des modifications budgétaires est le **15 octobre** de l'année en cours. Selon les communes, il peut y avoir une certaine tolérance jusqu'à la fin octobre. Au-delà, les modifications budgétaires ne seront acceptées que s'il y a accord de la commune de telle sorte que celle-ci puisse délibérer sur la modification budgétaire dans l'année en cours. *Il est exclu d'accepter une modification budgétaire introduite au-delà de l'exercice concerné.*

IV. Budget 2024

A l'heure d'écrire cet article, nous ne sommes pas en mesure de vous détailler encore les instructions précises pour l'élaboration du futur budget 2024, dont le planning de dépôt à l'évêché sera étalé de juillet à août 2023, mais quelques tendances ou informations peuvent déjà vous être communiquées:

- Les dépenses d'énergie devront être évaluées au mieux compte tenu des hausses, puis des baisses, des tarifs, ainsi que de vos mesures d'économies que vous n'aurez pas manqué de mettre en œuvre;
- L'inflation et les indexations qui s'en sont suivies auront des impacts sur toute une série de dépenses: primes d'assurance,

matériaux et main d'œuvre dans les factures des entreprises, frais de personnel, etc…

- Une bonne nouvelle: SABAM – Reprobel – Unisono, les négociations entamées par l'interdiocésain pour obtenir une réduction suite aux fermetures «covid» ont enfin abouti. Une réduction sera calculée pour l'ensemble des fabriques et répercutée dans le tarif 2024. Précision concrète à venir dans les instructions au budget 2024.
- Il y aura indexation du casuel à 230 euros pour les funérailles et mariages et à 95 euros pour les autres services, mais la répartition entre les différents bénéficiaires va être précisée prochainement par le conseil presbytéral.
- La transmission de vos documents budgétaires scannés par courriel ou par logiciel est vivement recommandée. La communication officielle entre fabrique et évêché se fera via les adresses courriels génériques que chaque fabrique doit désormais utiliser.

V. Volontaires (bénévoles défrayés) - Indemnités Montants 2023

Pour défrayer des personnes qui viennent travailler pour une fabrique (sacristain, nettoyage, organiste…), celle-ci est autorisée à recourir au système du volontariat. Si le volontariat est par nature un acte gratuit, le législateur a prévu la possibilité d'un défraiement, aussi appelé indemnisation. Il n'est pas obligatoire: la décision incombe au conseil de fabrique. Si elles défraient leurs volontaires, celles-ci peuvent choisir entre deux systèmes de remboursement:

- soit tous les frais réels peuvent être prouvés et le remboursement est illimité,
- soit la fabrique d'église opte pour un remboursement forfaitaire.

Le montant de ces indemnités sera porté à **l'article D23** des dépenses ordinaires (ou à l'article spécifique de dépenses selon la fonction défrayée: organiste, nettoyage…).

A. Indemnisation sur base de frais réels

Dans ce cas, la réalité et le montant des frais exposés doivent être justifiés au moyen de documents probants (facture, ticket de caisse, billet de train…). Le montant total des indemnités perçues par le volontaire peut

excéder les montants visés ci-après.

B. Indemnisation forfaitaire

Ici, le volontaire n'est pas tenu de prouver la réalité et le montant des frais exposés. Le montant total des indemnités perçues ne peut excéder **pour l'année 2023** (montants applicables du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023):

- **40,67 euros par jour ;**
- **1.626,77 euros par an.**

Au cas où le volontaire preste pour plusieurs organisations (fabriques d'église, ASBL…), toutes les indemnités doivent être additionnées pour vérifier qu'il ne dépasse pas les plafonds.

La fabrique d'église ne doit faire aucune déclaration, ni à l'ONSS ni au fisc, et le volontaire ne doit pas signaler ces remboursements dans sa déclaration d'impôt, pour autant, dans le cas du système forfaitaire, qu'il ne dépasse aucun des deux plafonds.

Attention: si le volontaire soit (A.) ne peut pas justifier l'ensemble de ses frais réels, soit (B.) dépasse le plafond, il perd sa qualité de volontaire. Il y aura requalification possible, soit comme salarié, soit comme indépendant. Le montant touché sera donc soumis aux cotisations sociales et à l'impôt.

Un volontaire, au cours d'une même année, ne peut dépendre que d'un seul régime (frais réels ou indemnisation forfaitaire), même s'il est actif dans plusieurs organisations. Une seule exception est possible: le cumul du forfait et du remboursement des frais réels de déplacement est autorisé, jusqu'à un maximum de 2.000 km par année.

Les frais de déplacement sont généralement remboursés suivant les barèmes suivants:

- En **voiture**: le défraiement maximum est fixé à **0,4170 €** par km (jusqu'au 30 juin 2023, ce montant est indexé annuellement, chaque 1er juillet). Ici aussi, la fabrique peut décider d'octroyer un montant inférieur.
- En **vélo**, l'indemnité est de maximum **0,25 €** par km.
- En **transport en commun**, le remboursement se fait sur base des **billets**.

Attention, ce régime ne peut pas permettre de «rémunérer» un membre du conseil de fabrique ; cette fonction est par nature purement bénévole.

Il est recommandé d'établir une convention de volontariat, de dresser des fiches de prestations et de souscrire à une assurance pour couvrir les bénévoles. Plus de renseignements ou modèles sur ces points à notre service ou sur www.levolontariat.be.

Philippe Lamalle

Echos du conseil presbytéral du 14 février 2023

Le Conseil presbytéral, renouvelé suite aux élections du mois de novembre dernier, s'est réuni le 14 février à Brialmont. Un tour de table a permis à tous les membres de se présenter. En petits groupes, ils ont pu partager sur le sens de cette mission. Ensuite le Conseil presbytéral a procédé à la constitution de son Bureau : José Gierkens a été élu modérateur ; Vital Nlandu, vice-modérateur ; Jean-Louis Defer, secrétaire. Puis le Conseil presbytéral a procédé à l'élection de trois membres de la CMVP : Xavier Lambrecht, Pascal Lecoq et Daniel Nsabimana. Les suppléants sont : Fabrice de Saint-Moulin, Armand Franssen, Guy Kasazi, Eric Ndeze et Alessio Secci, chacun avec le même nombre de voix. Le responsable de la CMVP, choisi parmi les trois membres du Bureau, est Jean-Louis Defer. L'animatrice nommée par l'évêque est Dominique Olivier.

Le Conseil presbytéral a reçu de l'évêque la présentation d'un projet de Conseil pastoral diocésain. Les membres ont émis un certain nombre de réflexions sur sa composition et ses missions. Le sujet sera travaillé lors de la prochaine séance, le 2 mai, pour permettre de consulter préalablement les confrères à ce sujet.

Enfin un échange libre a permis aux membres d'exprimer leurs préoccupations du moment, leurs questions ainsi que des projets de sujets à travailler en conseil durant cette nouvelle session, normalement de cinq ans.

Composition du Conseil presbytéral session 2023-2027

Bureau

Mgr Jean-Pierre DELVILLE (président), José GIERKENS (modérateur), Vital NLANDU BALENDA (vice-modérateur), Jean-Louis DEFER (secrétaire; désigné responsable de la Commission Ministère et Vie des Prêtres), Eric de BEUKELAER (invité permanent au titre de sa fonction de vicaire général), Dominique OLIVIER (invitée permanente au titre de sa fonction d'animatrice du Conseil).

Conseil

Les membres du conseil sont présentés sur la page suivante.

Président

Mgr Jean-Pierre DELVILLE

Membres de droit	Membres élus
1. Honoré BABAKA BA NZAU	1. Guy BALAES
2. Jacques BOEVER	2. Albert BRODEL
3. Fabrice de SAINT MOULIN	3. Jean-Louis DEFER (Sec. et CMVP)
4. Marc FONTAINE	4. Philippe DELAUME
5. José GIERKENS (Mod.)	5. Armand FRANSSEN
6. Stanislas KANDA KANYEMESHA	6. Guillaume GIROUL
7. Jean-Pierre LEROY	7. Guy KASAZI CHISENGA
8. Jean LIEVENS	8. Ghislain KATAMBWA KABONDO
9. Vital NLANDU BALENDA (V-Mod.)	9. Xavier LAMBRECHT
10. Daniel NSABIMANA	10. Pascal LECOCQ
11. Léo PALM	11. Eric NDEZE
12. Jean-Pierre PIRE	12. Thomas SABBADINI
13. Helmut SCHMITZ	13. Alessio SECCI
14. Claude THEISS	14. Joël SPRONCK
15. Bruno VILLERS	15. Yves TCHOUMOUDI
16. Lambert WERS	16. Désiré Van ASS

Membre nommé par l'évêque
1. Freddy MATONGO

Invités permanents (Prêtres du Conseil épiscopal)	Invités permanents (Laïcs du Conseil épiscopal)
1. Patrick BONTE	1. Marie-Flore MONTRIEUX
2. Baudouin CHARPENTIER	2. Dominique OLIVIER (anim.)
3. Eric de BEUKELAER	3. Guy SCHYNS
4. Emil PIRONT	4. Caroline WERBROUCK
5. Olivier WINDELS	

I. Nominations pastorales

- Monsieur **Paul Biquet** est nommé, au 1er mars, collaborateur à mi-temps au Service de la tutelle diocésaine des fabriques d'église, pour une période de trois années.
- Monsieur **Francis Dawant**, diacre permanent, est déchargé, au 1er avril, de sa mission au sein de l'UP Saint-Jean XXIII – Val de Vesdre. À cette date, il rejoint l'UP Emmaüs – Hoëgne & Vesdre de Pepinster. En outre, il poursuivra sa collaboration au crématorium de Welkenraedt, en lien avec l'Équipe funérailles de l'UP Baelen-Welkenraedt.
- Monsieur **Philippe Dumont** est nommé, au 1er mars, assistant de doyenné à mi-temps du doyenné du Plateau de Herve pour une durée renouvelable de trois années, dont la première est probatoire.
- Madame **Nathalie Gehlen** est déchargée, au 1er février, de sa mission d'assistante de doyenné du doyenné de l'Ardenne. À cette même date, elle est nommée assistante de doyenné du doyenné de Verviers, pour un mandat renouvelable de trois années dont la première est probatoire.
- Madame **Delphine Gourdon** est prolongée comme attachée au service du patrimoine, pour une durée de trois années.
- Les mandats de Messieurs les abbés **Paul Hanson** et **Michel Wilderjans** comme membres de l'Aumônerie des gens du voyage, des forains et des gitans sont prolongés pour une durée indéterminée.
- Madame **Gaby Pinckers** est nommée, au 1er septembre 2023, directrice du Pèlerinage à Lourdes pour un mandat renouvelable de 3 années.
- Monsieur l'abbé **Gilbert Tumuabudu** est nommé, au 1er avril, vicaire dominical pour l'UP Saint-Georges – Verlaine pour un mandat non-renouvelable se terminant le 31 juillet 2025.
- Monsieur l'abbé **Gaston Yamb** est nommé, au 1er avril, vicaire de l'UP Vallée du Geer (Bassenge) pour une durée de cinq mois.

II. Fins de mission – départs – remerciements

- Monsieur **Romain Blandiaux** est déchargé, au 30 juin, de sa mission de responsable de l'aumônerie du Valdor-Pèrî (Isosl) qu'il exerçait à mi-temps. Il reste membre, à mi-temps, de l'Équipe d'aumônerie de la Clinique des Frères Alexiens à Henri-Chapelle.
- Monsieur l'abbé **Baudouin Charpentier** a remis sa démission comme Vicaire épiscopal au Vicariat Chemins de foi et formations chrétiennes à Mgr Jean-Pierre Delville, qui l'a acceptée. Celui-ci le remercie de tout cœur

pour les services rendus au diocèse de Liège, dans cette fonction qu'il exerce depuis 2020, avec compétence, dévouement et sensibilité. L'abbé Baudouin Charpentier garde cette fonction jusqu'au 31 août 2023, date à laquelle il terminera également sa mission de directeur du Pèlerinage à Lourdes. Ensuite, il poursuivra ses missions de président de la formation du Séminaire épiscopal de Liège et de prêtre auxiliaire de l'UP Saint-Vincent aux Confluents. La succession à la mission de Vicaire épiscopal sera annoncée en son temps.

- Madame **Marie DE GÉRADON**, épouse de Beukelaer, arrête, après plus de trente années, sa mission au sein de l'Équipe d'aumônerie du CHR East Belgium à Verviers. Monseigneur l'évêque la remercie pour son engagement et sa présence auprès des personnes malades et de leurs familles.
- Monsieur l'abbé **André-Vital LUKOJI**, accueilli le temps de ses études dans le diocèse, sera déchargé de sa mission dans l'UP Magnificat au 31 juillet 2023. Il retournera servir son diocèse. Monseigneur Delville le remercie pour les services rendus dans le diocèse et particulièrement sur les hauteurs de Verviers.
- Monsieur l'abbé **Vital NLANDU**, doyen des Ardennes et curé de Malmédy, est déchargé, au 1er janvier 2023, de sa mission d'adjoint au Vicariat de l'Accompagnement des acteurs pastoraux et de toutes les responsabilités y afférent. Monseigneur Delville le remercie pour cet engagement, qui permit en particulier la mise sur pied d'un service d'accompagnement de la santé des acteurs pastoraux.
- Madame **Florence PAULY** arrête sa mission de collaboratrice au Service de la tutelle diocésaine des Fabriques d'église au 30 avril. Monseigneur Delville la remercie pour l'ensemble des services rendus au diocèse et aux fabriques d'église. De plus, il lui souhaite beaucoup de bonheur dans ses nouvelles fonctions.
- Madame **Maria PEREZ** est déchargée, au 31 mars, de sa mission au Service de la tutelle diocésaine des Fabriques d'église. Monseigneur Delville la remercie pour l'ensemble des services rendus au diocèse et aux fabriques d'église.
- Le Père **Aristide SIRIKIVUYA MUMBERE**, osc, ayant terminé fructueusement son doctorat en exégèse, sera déchargé, au 30 juin, de sa mission de vicaire de l'UP Sainte-Marie en Mehaigne (Braives-Wasseiges). Il retournera servir sa Province ecclésiastique. Monseigneur Delville le félicite pour son parcours académique et le remercie pour les services rendus au diocèse.
- Monsieur l'abbé **Thomas TEMBO** sera déchargé, au 31 juillet, de sa mission de vicaire de l'UP Notre-Dame des Blés d'Or (Berloz-Faimes-Geer). Il retournera servir son diocèse. Monseigneur Delville le remercie pour les services rendus au diocèse.

- Monsieur l'abbé **Paul WAFFLARD** accède à la pension. Il sera déchargé, au 31 juillet, de sa mission de vicaire au sein de l'UP du Fléronnais. Monseigneur l'évêque le remercie pour son implication auprès des paroissiens de cette UP.
- Madame **Caroline WERBROUCK** a remis sa démission comme Déléguée épiscopale au Vicariat pour la santé à Mgr Jean-Pierre Delville, qui l'a acceptée. Celui-ci la remercie de tout cœur pour les services rendus au diocèse de Liège dans cette fonction depuis neuf ans, avec compétence, dévouement et sensibilité. Mme Werbrouck garde cette fonction jusqu'au 31 août 2023 et développera ensuite, à temps plein, sa mission au sein des aumôneries en milieu psychiatrique sur les sites du Petit Bourgogne et de l'Agora. La succession à la mission de Déléguée épiscopale sera annoncée en son temps.

Abbé Théo VANDUFFEL

Monsieur l'Abbé Théo Vanduffel, né le 19 septembre 1936 à Eksel, ordonné prêtre le 8 juillet 1962 à Liège, est décédé ce mercredi 25 janvier 2023 à Pelt à l'âge de 86 ans.

Il a commencé comme vicaire à Jupille-Belleflamme en 1962. Il a été incardiné dans le diocèse de Liège en 1974 et a été nommé curé du Val-Saint-Lambert à Seraing. En 1980, il est devenu curé à Neuville-en-Condroz et à Plainevaux et en 1994, curé à Prayon et à Fraipont. En 2003, il a repris les paroisses de Liège Saint-Vincent et de Chênée. En 2006, au moment de prendre sa pension, il est retourné habiter dans son village natal d'Eksel. Théo aimait les gens. Il avait une très grande proximité humaine avec eux, partageant vraiment leur vie. Il était très proche des jeunes, comme aumônier du Patro, des Scouts et des Guides. Il a marqué plusieurs générations de jeunes lors des messes de jeunes, des visites de camps et des cérémonies de promesses scoutes. Il avait, avec d'autres, créé à Neupré le Camp d'adultes, un mini-camp à la manière des scouts mais avec des adultes. C'étaient quelques jours avec wookcraft, vie sous tente, hike, veillées… C'était une institution dont beaucoup, croyants ou non, ont profité. Il a fondé aussi avec d'autres l'association Enfants d'un même père, pour fournir une habitation temporaire à des jeunes handicapés mentaux ou physiques. On est frappé par le dynamisme qu'il avait créé dans les paroisses où il est passé, il avait confiance dans les laïcs et les responsabilisait. Il créait de la convivialité à

l'intérieur de la paroisse, entre les paroisses et vis-à-vis des gens du quartier. Le diocèse de Liège exprime toute sa reconnaissance pour le ministère de Théo.

+ Jean-Pierre Delville, évêque de Liège

Père Philippe GREGOIRE

Père Philippe Grégoire, né à Avré le 23 septembre 1932, entré dans la Compagnie de Jésus le 14 septembre 1951 et ordonné prêtre le 6 août 1964, est décédé à Woluwe-Saint-Pierre le 29 janvier 2023 à l'âge de 90 ans.

Frère Marcel SOMZE

Frère Marcel Somzé (Marcel-Urbain), né le 16 juin 1926 à Ans, a prononcé ses premiers vœux chez les Frères des Ecoles chrétiennes le 1er novembre 1944 et fait sa profession perpétuelle à Carlsbourg le 31 juillet 1951. Il est décédé le 29 janvier 2023 dans sa 97ème année et sa 80ème année de vie religieuse.

ll a enseigné et privilégié l'apostolat auprès du scoutisme (initiateur de meutes, chef d'unité): Rochefort (1946-1950), Charleroi (1950-1951), Ciney et Rochefort (1953), Verviers (1953-1954), Jemappes (1954-1955), Ciney (1955-1957), Liège (de 1957 à sa retraite). Il a quitté sa retraite à Liège pour entrer au Mont de la Salle le 25 mai 2013 avant de partir pour le centre d'accueil de Bouge en 2017.

Frère Alois THOME

Frère Alois Thomé, nommé frère Albert, né le 13 décembre 1933 à Schoppen, a prononcé ses premiers vœux dans la communauté des frères maristes le 15 août 1952 à Habich. Il est décédé le 25 février 2023 à Genval à l'âge de 89 ans.

Maristenbruder Alois Thomé genannt Bruder Albert, geboren am 13. Dezember 1933 in Schoppen, legte sein Ordensgelübde bei den Maristenbrüdern am 15. August 1952 in Habich ab und verstarb am 25. Februar 2023 im Alter von 89 Jahren.

Abbé Paulin EDZILAMBUSI-KALALA

L'abbé Paulin Edzilambusi-Kalala est décédé le vendredi 3 mars dernier. Il a été vicaire à Sainte-Marguerite puis curé à Neuville-en-Condroz après avoir été formateur au Séminaire Saint-Paul à Louvain-la-Neuve.

Frère Germain DUFOUR

Frère Germain Dufour, prêtre capucin, défenseur des pauvres et des sans-droits, infatigable animateur de Pierreuse-Volière, né le 26 juin 1943 à Wasmes-Audemez-Breffoeil (Péruwelz, Hainaut), est décédé le 9 mars, à l'âge de 79 ans.

Germain Dufour est né dans une famille d'agriculteurs. A l'âge de 18 ans, il a été bouleversé par le passage de l'évangile de saint Matthieu: *«J'étais étranger et vous m'avez accueilli…».* Le 10 septembre 1961, il est entré au noviciat des Capucins à Mons, prenant le nom de frère Baudouin et le 12 septembre1962 il exprimait ses premiers vœux, suivis de son engagement perpétuel le 29 novembre 1967 à Louvain. Il est ordonné prêtre le 23 août 1970 à Baugnies.

Dès 1970, il rejoint à Liège une petite fraternité de trois frères dans le quartier de Pierreuse, près de la Chapelle Saint-Roch, en milieu musulman, et pendant 17 ans il sera balayeur de rue. Par la suite, il ouvrira un «Espace fraternel» où il vivra avec une vingtaine de personnes SDF ou sans papiers, y séjournant pour une durée variable en une vie communautaire en cogestion. Ce sera aussi un lieu de diverses activités: *«Thermos repas»* les mois d'hiver et weekends, abri de jour, abri de nuit, lieu d'adresse postale, aide juridique, etc. Durant les années1982 à 1990, il sera membre du Conseil provincial des Capucins, jusqu'à la fusion des frères Capucins belges wallons avec la Province capucine de Strasbourg.
Mais son souci prioritaire sera toujours celui des personnes exclues de la société en diverses situations: les étrangers, le quart-monde, les S.D.F., alcooliques, toxicomanes… Ses prises de positions pour le bien des pauvres, *«qu'il faut accueillir tels qu'ils sont et non pas tels qu'on voudrait qu'ils soient»* disait-il, ont été parfois très surprenantes, et n'ont pas été toujours comprises ou acceptées, mais elles l'amèneront vers l'engagement politique. Il sera en 1988 élu conseiller communal écologiste, député et en 1991 sénateur. Jusqu'au bout il militera pour combattre les exclusions de personnes, pour les pauvres afin de leur rendre leur dignité, rencontrant bien des oppositions, et se ressourçant dans les oppositions rencontrées par le Christ auquel il a voulu rester fidèle. Depuis une vingtaine d'années, il avait repris l'animation pastorale durant le week-end (vicaire dominical non rémunéré) dans un petit village près de Tournai au service d'une communauté de foi à laquelle il se montrait très attaché.
En 2019, alors que chaque frère capucin était invité à s'exprimer sur sa manière d'être missionnaire, Frère Germain écrivait: *«L'Ordre des Capucins m'a permis mon identité évangélique et je lui en suis reconnaissant. Je mourrai en capucin. L'originalité de l'Ordre, c'est peut-être de donner à chacun des frères le développement de son charisme. Reste la question: comment huiler les relations si différentes?».*

Frères Mineurs Capucins, Province de France

Ces derniers mois, on nous a également fait part du décès de:

- **Schwester M. Henriette**, Franziskanerin von der Heiligen Familie, geboren am 31. August 1931 in Ter Appel (NL) als Margaretha Kral, gestorben am 10. März 2023 in Eupen in ihrem 92. Lebensjahr.
- **Sœur Marguerite,** fille de la Croix, née Marguerite Dirick le 15 novembre 1930 à Loncin, est décédée le 14 mars 2023 à Liège à l'âge de 92 ans.

Si vous souhaitez plus d'informations biographiques à leur sujet, merci de vous rendre sur le site de l'évêché, à l'adresse www.evechedeliege.be/avis-de-deces/.

Collectes prescrites - Vorgeschriebene Kollekten

20-21 mai : Dimanche des médias chrétiens

Les médias sont omniprésents dans notre vie, du GSM à la TV en passant par Internet ou les périodiques en papier. Il est fondamental que les chrétiens y soient actifs. Le diocèse de Liège est en première ligne: il promeut la radio RCF-Liège et 1RCF; il dispose de son Service de Presse, qui organise le site internet, anime une page Facebook, diffuse une newsletter et publie *Église de Liège-Bulletin officiel*. Tous les diocèses contribuent à rédiger et diffuser le journal *Dimanche* et envoient leurs informations sur le site national *Cathobel*. Notre Église est présente sur les médias publics grâce aux messes TV, aux messes radiodiffusées et à l'émission *Il était une foi*. Tout cela entraîne des frais considérables en matériel et en personnel, mais ainsi

20.-21. Mai: Sonntag der christlichen Medienarbeit

Die Medien sind in unserem Leben allgegenwärtig: auf dem Handy, im Fernsehen und Internet und in Zeitschriften! Daher ist es grundlegend wichtig, dass Christen hier aktiv sind. Das Bistum Lüttich steht an vorderster Front: es fördert das Radio RCF-Lüttich und 1RCF; es hat einen Pressedienst, der die Website und eine Facebook-Seite unterhält, eine monatliche Newsletter verschickt und das offizielle Bulletin der Kirche von Lüttich herausgibt. Alle Bistümer unterstützen die Wochenzeitung Dimanche bei deren Verbreitung, indem sie Artikel verfassen und ihre Informationen an die nationale Website Cathobel der katholischen Kirche Belgiens senden. Unsere Kirche ist in den öffentlichen Medien durch die Messübertragungen

nous pouvons transmettre une info fiable, développer le sens de notre foi, refléter une image d'Église dynamique et porter une espérance dans notre société. Merci de votre générosité pour nos médias!

17-18 juin : Projets du pape François

La collecte pour les projets du pape François, les 17 et 18 juin 2023, est destinée à soutenir le pape dans ses différentes initiatives pastorales. Nous connaissons les préoccupations du pape François pour l'écologie, pour la justice sociale, pour les populations victimes de guerres, de pandémie ou de cataclysmes, pour la réforme de l'Église, pour le souci du témoignage et de la mission des chrétiens. Ces projets demandent un investissement matériel et financier. C'est pourquoi chaque Église locale coopère au soutien des initiatives du pape par une contribution annuelle. Cette collecte est connue aussi sous le nom de « Denier de saint Pierre ». Merci d'avance pour votre générosité en faveur (des projets) du pape François.

im Radio und im Fernsehen und die Sendung Glaube, Kirche, Leben im BRF präsent. All dies ist mit erheblichen Personal- und Materialkosten verbunden, aber so können wir verlässliche Informationen herausgeben, die Botschaft unseres Glaubens weiterverbreiten, ein lebendiges Bild der Kirche vermitteln und unserer Gesellschaft Hoffnung bringen. Vielen Dank für Ihre großzügige Unterstützung unserer Medien!

17.-18. Juni: Projekte unseres Papstes

Die Kollekten für die Projekte von Papst Franziskus am 17. und 18. Juni 2023 sollen den Papst in seinen verschiedenen pastoralen Initiativen unterstützen. Wir kennen die Anliegen von Papst Franziskus in den Bereichen Ökologie, soziale Gerechtigkeit, Unterstützung der Opfer von Kriegen, Pandemien und Katastrophen, Reform der kirchlichen Strukturen, Zeugnis und Mission der Christen. Diese Projekte erfordern materielle und finanzielle Investitionen. Deshalb unterstützt jede Ortskirche die Initiativen des Papstes mit einem jährlichen Beitrag. Diese Kollekte wird auch als „Peterspfennig" bezeichnet. Vielen Dank im Voraus für Ihre Großzügigkeit zugunsten (der Projekte) von Papst Franziskus.

Numéro de compte bancaire- *Kontonummer*
BE93 3631 4768 5267
ASBL Evêché de Liège
25, rue de l'Evêché - 4000 Liège

Communication
Mitteilung
Collecte prescrite Nom de la collecte'
Vorgeschriebene Kollekte 'Name der Kollekte'

Table des matières

Mot de l'Évêque
Wort des Bischofs 2

Ministère des prêtres, missions des laïcs... 2

Priesteramt und Sendungsauftrag/ Mission der Laien... 4

Agenda de l'Évêque 7

Fabriques d'église 8

I. Changement dans l'équipe du service Fabriques d'Eglise 8

II. De la difficulté de recruter de nouveaux fabriciens... Quelques idées pour réussir la transition 9

III. Modification Budgétaire (MB) 2023 - Rappel des principes 10

IV. Budget 2024... 11

V. Volontaires (bénévoles défrayés) - Indemnités Montants 2023 12

Le nouveau Conseil presbytéral 14

Ses membres de droits et les représentants élus..... 15

Nominations 16

I. Nominations pastorales..... 16

II. Fins de mission - Départs et remerciements..... 16

Notices de décès 18

Collectes prescrites – Vorgeschriebene Kollekten 22

VOS COMMUNIQUÉS ET VOS ILLUSTRATIONS
Les textes et leurs illustrations doivent rentrer au plus tard le **vendredi 19 mai 2023 pour le numéro de juin-juillet 2023** au Service de Presse et de Communication du diocèse de Liège (communication@evechedeliege.be).

ÉGLISE DE LIÈGE: 101ème année

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESP.:
Ralph SCHMEDER

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION:
Marc DAHM

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO:
Éric de BEUKELAER, Mgr Jean-Pierre DELVILLE, Damien HONNAY, Philippe LAMALLE, Carmelina VOLPE.

RÉDACTION – ADMINISTRATION:
Service de Presse et de Communication
Rue des Prémontrés 40 - 4000 Liège
Tél.: 04/223.15.26
Secrétariat: communication@evechedeliege.be
Direction: ralph.schmeder@evechedeliege.be

MISE EN PAGE
Jean Leruth

IMPRESSION
Imprimeries Malinoises SA.
Maanstraat 8, 2800 Mechelen
Tel.: 015/20.35.19 - www.medru.be

ABONNEMENTS 2022:
« DIMANCHE – EGLISE DE LIEGE » 46 n°/an et « EGLISE DE LIEGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an
• Abonnement simple papier (tarif spéciale pour les fabriques d'église) : 50 €
• Autre abonnement simple papier : 55 €
• Abonnement soutien papier: 85 €
Par virement sur le compte
BE09 7320 2154 4357
au nom de Cathobel asbl:
Chaussée de Bruxelles 67/2, 1300 Wavre
Contact: abonnement@cathobel.be
Tél.: 010/23.59.00 – Fax: 010/23.59.08

Possibilité pour les germanophones:
ABONNEMENT « EGLISE DE LIEGE – BULLETIN OFFICIEL » 6 n°/an
• Abonnement individuel: 30 €
• Abonnement de soutien: 50 €
• Abonnement pour l'étranger: 40 €
Par virement sur le compte
BE93 3631 4768 5267 (BIC: BBRUBEBB)
au nom de l'Évêché de Liège asbl
Contact: Secrétariat Économat
Tél.: 04/230.31.62

14/02 : Ancien et nouveau Bureau du Conseil presbytéral



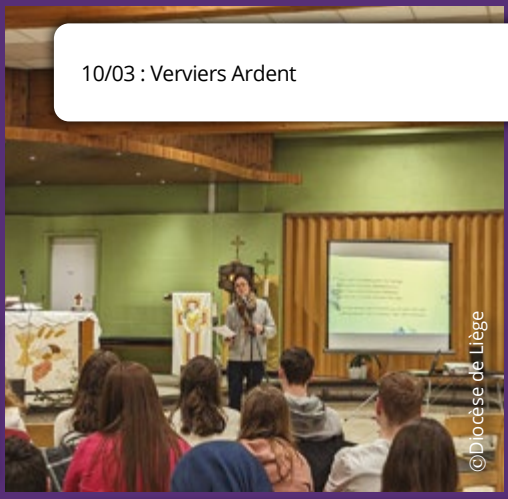
26/02 : Appel décisif en la cathédrale Saint-Paul



07/03 : Récollection diocésaine de Carême à Banneux



10/03 : Verviers Ardent



29/03 : Rencontre islamo-chrétienne soirée de rupture du jeûne (Iftar)



05/04 : Bénédiction des huiles lors de la messe chrismale à la Cathédrale de Liège

